



LETTRE É N° 48

SOMMAIRE

Page 1

Les bornes de recharge pour véhicules électriques

Pages 2 - 3

Les nouvelles aides financières

Pages 4 - 5

Les Actus des chantiers

Page 6

L'extension du réseau de gaz naturel
Les chaufferies bois
La SEM-Côte d'Or Énergies

Page 7

Le groupement de commande d'achat d'énergies
Électriciens sans frontières

Page 8

Le décret tertiaire

Page 9

Les Actus des ressources humaines

Page 10

Des actions de communication pour promouvoir la transition énergétique

Page 11

Le concours Écoloustics
La visite du SIEL

Page 12

Agenda

LES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Installées entre 2017 et 2018, 45 bornes de recharge couvrent le territoire départemental. Situées à proximité de centres d'intérêt (centre bourg, commerces, musées, ...) et d'axes de circulation importants, accessibles 24h/24h, équipées chacune de 2 points de charge (Prise T2 22 kW et prise classique 3 kW), elles permettent une charge complète pour un véhicule équipé de batterie de 50 kWh en 2h30 et 1h30 pour la RENAULT Zoé première génération. Ce schéma de déploiement a été établi en cohérence avec le schéma régional d'électromobilité.

À savoir !



Dix bornes de recharge rapide

Pour répondre à la demande croissante des usagers en itinérance et aux évolutions de la capacité de recharge des véhicules, le SIED 70 implantera, en 2022, avec la participation de l'Etat au titre du plan de relance, une dizaine de bornes de recharge rapide.

Le Gaz Naturel Véhicule : GNV

Le comité syndical du SIED 70 a décidé d'ajouter la compétence optionnelle GNV à ses statuts. Le Syndicat étudie la possibilité d'installer des stations d'avitaillement en Haute-Saône.

LES NOUVELLES AIDES FINANCIÈRES

MODIFICATIONS DU GUIDE DES AIDES

Le Savez-vous ?

Afin d'inciter les communes à investir dans les réseaux d'électricité, dans leur éclairage public, et en faveur de la transition énergétique notamment dans les bâtiments, le SIED 70 propose toute une palette d'aides financières.

Lors de sa séance du 15 juillet 2021, le bureau syndical a délibéré en faveur de nouvelles aides financières, notamment pour favoriser la maîtrise de l'énergie.

→ Modification des conditions de financement des extensions et renforcement de réseaux d'électricité

Salles de traite, stations de pompage, stations d'épuration, pylône téléphone sous MOa publique : extension et renforcement liés, financés à :

- 100% jusqu'à 80 000 €,
- 40 % (PCT)* au-delà.

→ Eclairage public

En extension :

- Si TCFE** perçue par le SIED 70 : aide de 15% du montant HT des travaux.
- Si pas de TCFE perçue par le SIED 70 : aide de 5% du montant HT des travaux.

En rénovation (avec économies d'énergie) :

- Si TCFE perçue par le SIED 70 : aide de 80%.
- Pour la partie du montant unitaire du remplacement qui se situe au-delà de 450 € : 20%.
- Si pas de TCFE perçue par le SIED 70 : aide de 40% du montant HT des travaux.
- Pour la partie du montant unitaire du remplacement qui se situe au-delà de 450 € : 0%.

→ Appel à projets MDE Bâtiments

le dépôt de dossiers avec les pré-diagnostic établis par les CEP est autorisé, l'appréciation de cette opportunité restant au Jury.

Par ailleurs, les opérations standardisées CEE des bâtiments tertiaires et résidentiels seront désormais prises en compte.

→ Etudes de substitution des énergies fossiles

Suite à l'obtention d'une aide de 13 000 € dans le cadre du dispositif ACTEE SEQUOIA et grâce aux fonds propres du Syndicat, le SIED 70 subventionne à 80% les études de substitution aux énergies fossiles, dans la limite d'une assiette subventionnable de 1 500 € HT pour les communes où le Syndicat perçoit la TCFE.

→ Etudes de faisabilité pour isolation de combles

Suite à l'obtention d'une aide de 37 500 € dans le cadre du dispositif ACTEE SEQUOIA et grâce aux fonds propres du Syndicat, le SIED 70 subventionne à 80% les études de faisabilité d'isolation de combles, dans la limite d'une assiette subventionnable de 1 000 € HT pour les communes où le Syndicat perçoit la TCFE.

→ Suivi de travaux pour isolation de combles

Suite à l'obtention d'une aide de 23 400 € dans le cadre du dispositif ACTEE SEQUOIA et grâce aux fonds propres du Syndicat, le SIED 70 subventionne à 80% le suivi de travaux pour isolation de combles, dans la limite d'une assiette subventionnable de 1 000 € HT pour les communes où le Syndicat perçoit la TCFE.

→ Bois énergie

Certaines collectivités possédant des chaufferies bois âgées souhaitent effectuer un diagnostic de ces chaufferies.

Le SIED 70 propose une aide financière au diagnostic pour le renouvellement des chaufferies bois-énergie (avec ou sans Réseau de Chaleur) ou pour l'amélioration des installations de chaufferies bois-énergie, puissance > 70 kW et équipements > 15 ans :

Participation du SIED 70 de 40 % du montant du diagnostic avec un plafond de 2 000 € HT de prestation éligible pour les communes où le Syndicat perçoit la TCFE.

→ Photovoltaïque en autoconsommation

Actuellement, le SIED 70 finance les installations photovoltaïques en autoconsommation sans vente de surplus et sans dispositif de batteries :

communes où le SIED 70 perçoit la TCFE (Catégorie 3 et 4) : Participation du SIED 70 à hauteur de 40 % du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 € HT de travaux plafonnés à 2 €/Wc.

communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE (Catégorie 1) et EPCI : Participation du SIED 70 à hauteur de 10 % du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 € HT de travaux plafonnés à 2 €/Wc.

Le taux d'autoconsommation (pourcentage de la production annuelle qui doit être consommée sur le site) permettant l'éligibilité à l'aide du SIED 70 est fixé à 70 %.

→ Simulation Thermique Dynamique :

Diagnostic d'un bâtiment permettant d'analyser la problématique thermique estivale (surchauffe du bâtiment) et d'y apporter des solutions ne nécessitant pas ou peu l'utilisation de système émetteur de froid (climatisation) : aide de 75% du montant HT si couplé avec un audit énergétique.

Dissimulation de réseaux de distribution public d'électricité



Appel à PROJETS

Au cours de l'exercice 2021, le SIED 70 a été fortement sollicité pour des projets de dissimulation de réseaux de distribution publique d'électricité, accompagnés de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication qui y sont liés.

Le programme d'enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité pour l'année 2021 est ainsi passé d'une moyenne de 2,6 millions d'Euros HTVA au cours des 5 dernières années pour atteindre près de 4.5 Millions d'Euros HTVA lors du dernier bureau syndical. Afin de faire face à cette situation, le Comité Syndical a décidé l'affectation des sommes nécessaires pris sur les fonds propres disponibles du syndicat au cours du vote du Budget Supplémentaire du 12 juin 2021.

Afin d'anticiper les demandes d'enfouissement de réseaux et de permettre la programmation tant financière qu'opérationnelle des chantiers qui y sont liés, pour l'année 2022 et suivantes, ces travaux font désormais l'objet d'un appel à projets qui se déroule selon les modalités suivantes :

- à compter de septembre 2021 et jusqu'au 1er février 2022 : dépôt des candidatures sur la base des estimations de travaux réalisées par le technicien du SIED 70.
- avant le 1er mars 2022 : classement du jury de l'appel à projets.

Dans le cas où la candidature de votre commune serait retenue, cette dernière aurait 2 ans pour faire exécuter les travaux correspondants.

Les modalités détaillées de cet appel à projets sont présentées dans le guide des aides du Syndicat disponible sur le site www.sied70.fr, rubrique Infos Communes, Financement des Travaux.

A titre indicatif, la dotation sur fonds propres du Syndicat envisagée porte le montant de l'enveloppe financière de ces travaux à 2.9 Millions d'Euros HTVA pour l'année 2022.

Ainsi, si vous souhaitez effectuer des travaux de dissimulation de réseaux au cours de l'année 2022, vous êtes invités à prendre dès à présent contact avec le technicien responsable de votre secteur afin d'obtenir une estimation des travaux envisagés et de pouvoir déposer un dossier dans les délais impartis.

Plus d'infos ?

Retrouvez les 18 fiches recensant les aides dans le guide complet des participations financières du SIED 70, et leurs modalités d'attribution en faveur des communes et des communautés de communes sur www.sied70.fr



(accès direct depuis la page d'accueil, en bas à gauche).



- * PCT : Part Couvert par les Tarifs.
- ** TCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité.



Le SIED 70 propose un glossaire consultable sur www.sied70.fr / onglet SIED 70.

LES ACTUS DES CHANTIERS

Rénovation énergétique du logement communal de GERMIGNEY

Témoignage

“

Notre logement communal de type maison individuelle était très énergivore, mal isolé, des menuiseries vieillissantes et une chaudière en fin de vie.

Pour une petite commune comme la nôtre, la rénovation de ce bâtiment allait être compliquée à mener seul.

C'est là que nous avons fait acte de candidature auprès du SIED 70 dans le cadre de l'appel à projets « maîtrise de l'énergie des bâtiments communaux ».

Notre dossier a été retenu et nous avons conventionné avec le SIED 70 qui nous a mis à disposition gratuitement une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), pour nous seconder dans notre projet et nous apporter les compétences techniques que la commune en tant que maître d'ouvrage ne possédait pas.

Merci au SIED 70 pour cette Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au service des collectivités. Sans ce soutien il aurait été très difficile de mener à bien cette opération.

”



Pascal PAROT

Maire de la commune de GERMIGNEY.

Infos Clés

- Niveau de performance énergétique après travaux : BBC rénovation
- Convention avec le SIED 70 en Novembre 2019
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre en Janvier 2020
- Notification des marchés de travaux en Juillet 2020
- Réception en Mai 2021
- Investissement 117 047,63 € HT
- Aides obtenues 78 781,22 € (67 %)



Enfouissement des réseaux d'électricité et extension de l'installation communale d'éclairage public pour l'abri de bus

Adapter le réseau public d'électricité au développement des besoins des usagers tout en améliorant l'esthétique de la commune, telle fut la mission confiée au SIED 70 par la commune du VAL DE GOUHENANS.

D'importants travaux ont été réalisés

Dès 2018, a débuté l'enfouissement de 350 mètres de ligne aérienne à basse tension alimentant les bâtiments existant dans le secteur. La création d'un génie civil de communications électroniques a permis la reprise des branchements téléphoniques en souterrain.

En 2019, en coordination avec les travaux de voirie, ont débuté les travaux de raccordement de l'abribus, à proximité de la mairie. Au total, ce sont 11 ensembles d'éclairage public composés de mâts droits cylindro-coniques de 7 mètres de hauteur qui sont dorénavant installés ; équipés de LED, ils bénéficient d'un dispositif d'abaissement à 50 % une partie de la nuit.

C'est l'entreprise Haefeli qui a réalisé les travaux confiés par la commune au SIED 70 ; travaux dont le montant total de 132 973,86€ a été financé à hauteur de 42% par le SIED 70, le reste étant à la charge de la commune.

Une inauguration pour l'achèvement du chantier

Dans le cadre de la fin des travaux, la commune et notamment messieurs Jean-Pierre SEGUIN nouveau maire, et Denis GAYES, ancien maire, ont invité les partenaires et la population à une inauguration des travaux d'aménagement du centre du village le samedi 2 octobre 2021 à 10h30.





L'ancien poste de transformation de ORMOY est démolì

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Haute-Saône (SIED 70) a mandaté l'entreprise ENGIE INEO afin d'enfourer les lignes aériennes électriques, de téléphone et d'éclairage public pour ce chantier.

Les travaux avaient pour objectif la démolition du poste cabine haute vétuste à proximité de l'église et la mairie, et son remplacement par un poste en cabine plus discret et plus sécurisé.

Lors de ces travaux, ce sont plus de 200 mètres de lignes aériennes et leurs supports en béton qui ont été déposés. La démolition de cet appareil d'un autre temps s'est déroulée en septembre 2021.

Le coût total de ces travaux d'un montant de 163000€TTC est réparti entre le SIED 70 (110300€), la SICAE EST (35500€) et la commune d'ORMOY (17500€).

En complément de ces travaux, SICAE EST en a profité pour sécuriser le réseau HTA d'alimentation de ce poste de transformation. Ce sont 600 mètres de réseau HTA souterrain qui ont été réalisés en remplacement de 1100 mètres de lignes aériennes. Le tout a permis de supprimer un tronçon de ligne en petite section, le surplomb de la Saône et son canal ainsi que le surplomb de jardins et de zones d'agrément proches des habitations. Le montant de ces travaux complémentaires est de 65 000€ pour la SICAE EST.

Pour rappel, cette opération fait partie d'un programme d'éradication de ces postes de transformation commencé en 2019 et qui a fait l'objet d'une convention entre le SIED 70 et son concessionnaire, la SICAE EST, signée en avril 2019.

La fin de ce programme, prévoyant la suppression de 41 postes de transformation sur le territoire desservi par la SICAE EST, a raison de 6 à 7 dossiers par an, est prévue en 2025. Le financement, estimé à environ plus de 2 000 000 € pour l'intégralité des chantiers, est partagé entre le SIED 70 (70%) et la SICAE EST (30%).



Construction d'une centrale photovoltaïque de la mairie de BELFAHY

Le SIED 70, maître d'ouvrage dans la réalisation des travaux

Après une étude d'opportunité complétée par une étude de structure réalisée par le Syndicat d'énergie, ce dernier est intervenu en tant que maître d'ouvrage, à la demande de la commune de BELFAHY, afin de réaliser et d'exploiter une installation de production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques.

Une production d'énergie renouvelable

Energie produite à partir du rayonnement solaire, cette nouvelle production est générée grâce à l'installation sur le toit de la mairie de 35 panneaux solaires, d'une puissance totale de 14 kWc pour une surface totale de 67.3 m². La production annuelle attendue est estimée à 14 147 kWh

Des travaux financés à 100% par le Syndicat

Les travaux d'une durée de 1 mois ont été confiés à l'entreprise locale SARL BAUER et Fils, basée à BURNHAUPT le HAUT. L'ensemble du projet, y compris le raccordement au réseau de distribution d'électricité, représente un investissement de 23 983.61 €HT, pris en charge à 100 % par le SIED 70. Les bénéfices liés à la vente d'électricité seront partagés en part égale entre le Syndicat d'Énergie et la commune de Belfahy, en compensation de la mise à disposition de la toiture de la mairie. Le SIED 70 entend ainsi encourager les communes du département à contribuer à la transition énergétique par la production d'énergie verte.



L'EXTENSION DU RÉSEAU DE GAZ NATUREL

Commune de la Côte

Suite à une consultation lancée le 28 juillet 2019, la délégation de service public pour la distribution de gaz naturel dans la commune de la Côte a été attribuée le 29 février 2020 à GRDF.

Le contrat de concession correspondant a été signé le 20 juillet 2020 en présence des maires de La Côte et de Roye ainsi que de Yves KRATTINGER, Président du Conseil départemental et de Isabelle ARNOULD, Présidente de la communauté de communes du Pays de Lure, co-financeurs du projet.

La construction de 4,5 km de réseau de distribution de gaz naturel posée depuis l'infrastructure gaz existante de Roye était estimée à 609 000 € HT.

Les travaux ont démarré en février 2021. La conduite principale de gaz a été posée courant août et les différents branchements ont pu être assurés pour le mois de septembre de cette même année.

Outre l'alimentation en gaz naturel de l'usine Knauff Fibres, fabricant de panneaux dédiés à l'isolation thermique et phonique et, l'entreprise Valmétal/Valair, concepteur et producteur, notamment, d'engins d'entretien de voirie, cette opération a permis de raccorder 33 riverains des communes de Roye et La Côte, domiciliés sur le tracé de la conduite du réseau de distribution public de gaz naturel.



LES CHAUFFERIES BOIS

Réseaux de chaleur

Depuis la création du service, le SIED 70 a ouvert **137 dossiers** à la demande des communes (faisabilité et/ou réalisation) et **42 chaufferies** ont été réalisées.

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, le SIED 70 peut, pour les collectivités adhérentes et sur leur demande, exercer la compétence relative aux travaux d'équipements et de services liés aux énergies renouvelables.

Ainsi, depuis 2008, le SIED 70 a investi 2 258 700 € HT pour la construction de trois chaufferies biomasse et de leurs réseaux de chaleur à Gy, Marnay et Scey-sur-Saône. Le SIED 70 gère ces installations en régie, dans le cadre du service public.

Une 4ème chaufferie en projet

La commune de Moimay a transféré au SIED 70 sa compétence « chaufferie au bois et réseau de chaleur » pour desservir la mairie, l'ancien presbytère et l'ensemble du site Maison des Enfants-Sainte Marie composé de 5 bâtiments de résidence et des particuliers intéressés.

LA SEM-CÔTED'OR ÉNERGIES

9 actionnaires pour un capital de 2 240 000 €



Côte-d'Or Énergies est une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) créée en 2015 à l'initiative du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or. Sept actionnaires, publics et privés, ont constitué le capital de départ de 570 000 € : le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, SICAE EST, Nièvre Énergies et Dijon Céréales.

Ils ont été rejoints en 2019 par la Banque des Territoires et le SIED 70. Aujourd'hui, le montant du capital s'élève à 2 240 000 €, détenu en majorité par les partenaires publics. À l'heure des choix qui conditionneront la transition énergétique, cette société a pour mission de développer, d'investir, de construire et d'exploiter tous les moyens de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables, notamment l'éolien, le photovoltaïque au sol et sur toitures, l'hydroélectricité et la biomasse.

Les projets de la SEML s'effectuent dans le cadre d'une politique énergétique locale. Les implantations sont décidées en concertation avec les différents acteurs du territoire et répondent aux besoins d'un indispensable mix énergétique. La structuration de la SEML lui permettant de créer des filiales pour chaque projet, offre la possibilité aux citoyens de participer financièrement aux projets. Ainsi ils deviennent acteurs des projets énergétiques de leur territoire.

LE GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ÉNERGIES

Gaz et électricité

Les huit syndicats d'Énergies de Bourgogne Franche-Comté, dont le SIED 70, ont créé un groupement de commandes d'achat d'énergies Gaz naturel et Électricité. Fort de 1 790 membres aujourd'hui, l'actualité nous démontre l'importance de s'unir pour maîtriser nos dépenses d'énergie :

TARIFS COMPETITIFS : L'achat en masse permet de réduire les coûts. Le groupement garantit des prix fixes et jusque là inférieurs aux Tarifs Réglementés grâce à une stratégie d'achat à la pointe face à la volatilité des prix.

EXPERTISE DE PROXIMITÉ : La complexité des marchés d'énergie nécessite de sécuriser techniquement et juridiquement les procédures et les échanges avec les fournisseurs.

UN OUTIL PERFORMANT : "e-MAGE" est un espace multi-fournisseurs, intégrant des services sur mesure (contrôle automatique des factures avec détection des anomalies, alerte des dérives de consommation, optimisation tarifaire...).

SOUPLESSE : En tant qu'adhérent, vous pouvez ajouter des points de livraison en cours de marché.

SERVICE ASSOCIÉ : Vous disposez d'un interlocuteur dédié par fournisseur.

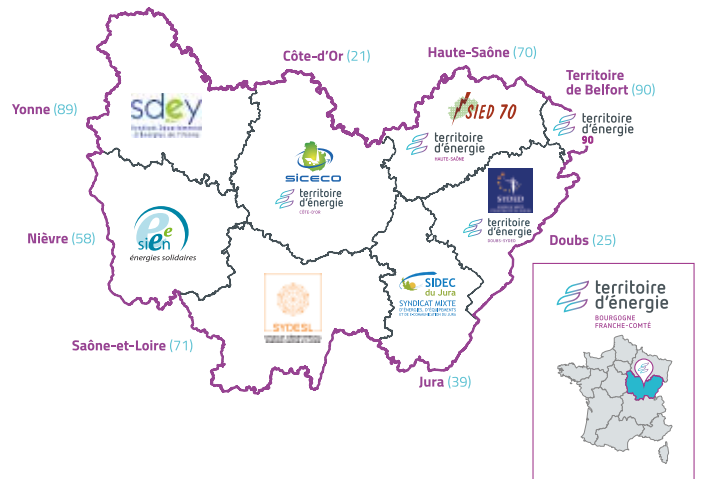
ÉNERGIES RENOUVELABLES : Possibilité de bénéficier d'une énergie décarbonée via le système des garanties d'origine.

ACTUALITES : Les marchés de gros de l'électricité et du gaz connaissent depuis plusieurs mois une hausse sans précédent, en particulier du fait d'un prix très élevé du CO2, et de la demande d'énergie liée à la reprise de l'activité économique (post-confinements). D'après les professionnels du secteur, aucune tendance à la baisse ne serait à prévoir dans les mois à venir. Le budget 2022 des communes sera inévitablement impacté.

→ ADHÉSION AU GROUPEMENT :

Électricité : avant février 2022 pour le prochain marché du 01.01.2023 au 31.12.2025

Gaz : avant février 2024 pour le prochain marché du 01.01.2025 au 31.12.2027 public de gaz naturel.



ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES

L'énergie du développement



Electriciens Sans Frontières (ESF) est une association de loi 1901, ONG de solidarité internationale, reconnue d'utilité publique, qui a pour objet de conduire ou de participer à des actions de solidarité internationale qui utilisent l'accès à l'électricité et/ou à l'eau comme levier de développement.

Suite au partenariat établi sur la période 2017-2019 pour un site situé à Tibiri au Niger, le SIED70 a été sollicité par la délégation de Bourgogne & Franche-Comté afin d'établir un partenariat basé sur une période triennale (2021-2024) propice à suivre un projet de sa phase initiale jusqu'à sa réalisation complète.

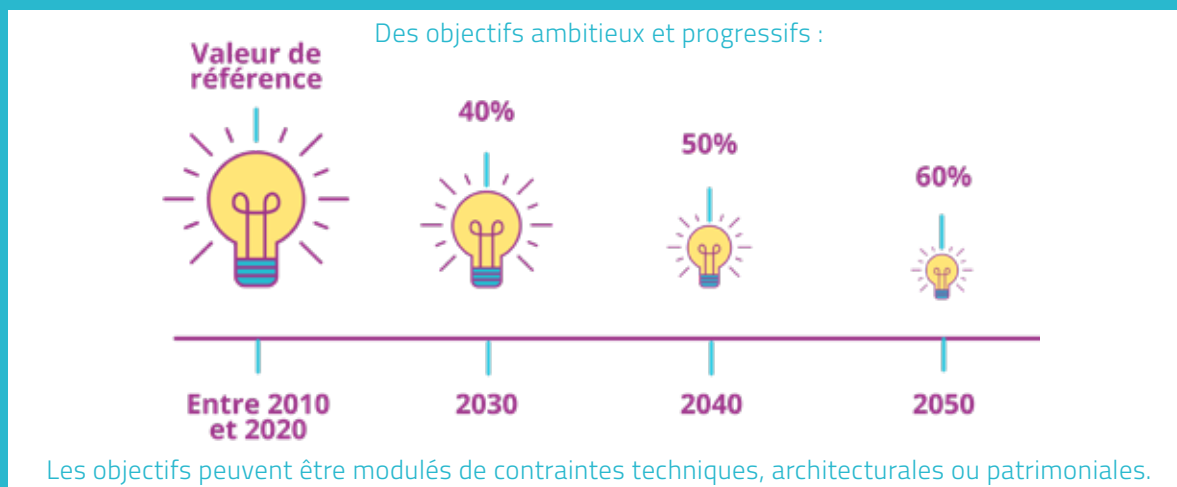
Lors du bureau syndical du 05 mai 2021, les membres ont décidé d'apporter un co-financement à un projet défini d'un commun accord avec l'Association pour le projet suivant :

«De l'eau et de l'électricité pour l'île de Sakatia » à Madagascar.

ZOOM SUR LE DECRET TERTIAIRE

S'engager vers la sobriété énergétique

Obligation réglementaire imposant une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires afin de lutter contre le changement climatique.



Le décret tertiaire s'applique aux :

- Bâtiments d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m², abritant des activités tertiaires des secteurs public et/ou privé.
- Toutes parties d'un bâtiment à usage mixte hébergeant des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est égal ou supérieur à 1 000 m².
- Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée égale ou supérieure à 1 000 m².

** Les bâtiments concernés sont ceux existants avant le 24 novembre 2018.

Comment atteindre les objectifs fixés ?

Selon deux modalités alternatives en fonction de votre engagement actuel dans les actions de réduction des consommations d'énergie :

- par rapport à une année de référence (ou 12 mois consécutifs) choisie entre 2010 et 2020 et ajustée en fonction des variations climatiques.
- par rapport à un niveau de consommation d'énergie fixé en valeur absolue et défini par arrêté ministériel avant le début de chaque décennie.

Les 4 leviers d'actions possibles :

- améliorer la performance énergétique du bâtiment par des travaux sur l'enveloppe bâti.
- installer des équipements performants et des dispositifs de contrôle et de gestion actives de ces équipements.
- optimiser l'exploitation des équipements.
- adapter les locaux à un usage économe en énergie et inciter les occupants à adopter un comportement écoresponsable.

Déclaration des données et du suivi des consommations :

Les propriétaires de bâtiments ou preneurs de bail ou occupants doivent déclarer annuellement les données et consommations des bâtiments concernés sur la plateforme OPERAT <https://operat.ademe.fr/#/public/home> à partir de 2022.

Les références des bâtiments concernés (activités, surfaces, année de référence ...) et les premières données de consommations de 2020 et 2021 doivent être transmises avant le 30 septembre 2022.



Le service maîtrise des énergies du SIED 70 est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant l'application de ce décret.

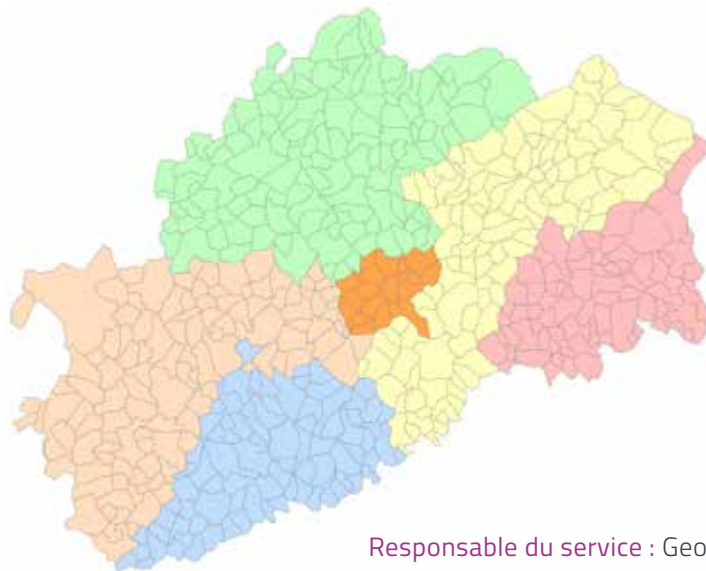
LES ACTUS DES RESSOURCES HUMAINES

Au 1er novembre 2021, le SIED 70 est composé de 23 agents. Lors du Comité syndical du 12 juin dernier, le comité syndical a délibéré favorablement pour la création de 2 postes de techniciens pour les réseaux secs et pour la création de 2 postes de techniciens pour le service des Énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Les secteurs sont dorénavant répartis comme suit :

Service des réseaux secs

- Electricité
- Eclairage public
- Télécommunication
- IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques)

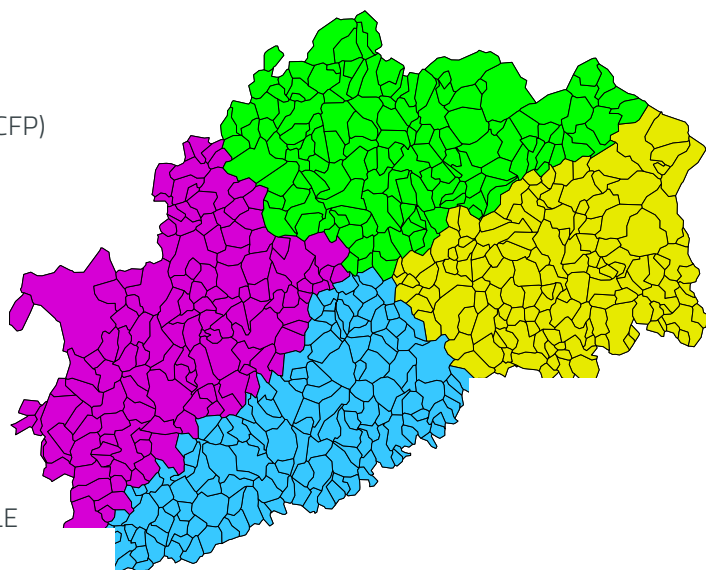


Responsable du service : Georges MIGNOT

- Julien FLEUROTTE - 06 84 57 21 34
- Jérôme GUTOWSKI - 06 73 17 40 79
- Jules BOUCHESECHE - 06 99 03 81 00
- Denis MARTEAUX - 07 89 98 49 61
- Nicolas DESVAUX - 06 84 57 27 82
- Loïc RACLOT - 06 84 57 16 97

Service de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables

- AMO MDE/EnR
- Energies Renouvelables (EnR)
- Conseils en Énergie Partagés (CEP)
- Conseils en Financement Partagés (CFP)



Responsable du service : Céline CHAPELLE

- Conseils en énergie partagés (CEP)
- Zineb ZINDINE - 07 60 65 25 64
- Fatou SALL - 07 61 54 97 94
- Vincent RENAULT - 06 67 71 42 85
- Anais GUENOT - 07 60 55 67 80

- Energies Renouvelables (EnR)
- Julie CHICAUD - 07 61 65 52 93
- Adraà BERKAOUI - 07 61 54 95 86
- Conseils en Financement Partagés (CFP)
- Nathalie SIBILLE - 07 61 54 97 63

DES ACTIONS DE COMMUNICATION POUR PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ET SI L'ÉNERGIE PASSAIT AUSSI PAR LE VISUEL ?

Le SIED 70 adhère depuis avril 2021 à la marque Territoire d'énergie (TE) et s'offre une nouvelle identité graphique.

Développée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), la marque « Territoire d'énergie » fédère aujourd'hui une cinquantaine de territoires.

Pourquoi adhérer à une marque collective ?

- Gagner en lisibilité à l'échelle nationale et locale
- Affirmer des valeurs communes
- Renforcer la place des syndicats d'énergie dans les politiques énergétiques
- Bénéficier d'une charte graphique déclinable selon les besoins

Cependant, afin de préserver son identité, le SIED 70 fait le choix de conserver son nom propre et son logo historique. Le logo du SIED 70 est alors accolé au logo Territoire d'énergie Haute-Saône (TE70).

Cette déclinaison est en cours de déploiement sur l'ensemble des supports de communication du Syndicat.

UN NOUVEAU MARQUAGE POUR LES VÉHICULES

Outil de communication itinérant, les véhicules du SIED 70 ont fait peau neuve et bénéficient d'un nouveau marquage.

Vous ne manquerez pas de les croiser ! Les voitures sont principalement utilisées par les techniciens du SIED 70 qui sillonnent le département de la Haute-Saône à la rencontre des élus, pour le suivi des chantiers. A l'image de la nouvelle charte graphique du Syndicat, les voitures sont dorénavant marquées des logos SIED 70, Territoire d'Énergie 70, de la flamme « Territoire d'énergie ». Par ailleurs, pour accroître la sécurisation des déplacements, la signalisation réglementaire et adaptée aux travailleurs intervenant sur les chantiers (bandes blanches et rouges) a été ajoutée au marquage.

Le parc automobile du SIED 70 est actuellement composé de 10 véhicules, dont 5 électriques. A terme, les voitures thermiques seront remplacées par des véhicules électriques.

PARTICIPATIONS AUX SALONS

➡ Parce que les salons professionnels sont des lieux de rencontres, d'échanges d'expériences mais aussi de convivialité, le SIED 70 souhaite dorénavant être présent aux rencontres du territoire, assurant ainsi aux usagers une meilleure proximité et disponibilité.

Ainsi le SIED 70, élus et agents, étaient présents aux :

● **4èmes Rencontres de la Mobilité Electrique** organisées par l'association Bourgogne Franche-Comté Mobilité Electrique le mercredi 8 septembre 2021 au Parc des Expositions de VESOUL.

● **Carrefour des Collectivités locales** jeudi 23 et vendredi 24 septembre 2021 au Parc des expositions Micropolis à BESANCON.

➤ A noter : le SIED 70 participera au **38ème congrès triennal** organisé par la FNCCR du 27 au 29 septembre 2022 à RENNES.



CONCOURS ÉCOLOUSTICS

2021-2022

- Le SIED 70 organise durant l'année scolaire 2021-2022 un concours à destination des classes de CM1, CM2, et des enfants fréquentant les périscolaires du département de la Haute-Saône.
- Baptisé « Écoloustics », ce concours vise à favoriser la découverte de la « transition énergétique », en proposant aux enfants de définir les énergies dans leur commune, en s'appuyant sur leur connaissance du modèle actuel de production et consommation.
- Le concours Ecoloustics est doté de prix décernés à l'échelle départementale. Puis, les lauréats verront leur réalisation concourir au niveau national. Trois gagnants seront sélectionnés en France et invités pour une remise officielle des prix à Paris en Juin 2022. Pour participer, les enseignants et directeurs de périscolaire intéressés doivent s'inscrire avant le 26 novembre 2021 puis remettre le dossier au plus tard le 8 avril 2022.



VISITE DU SIEL

Syndicat Intercommunal d'Énergie de labergement Sainte-Marie

● Une visite des installations hydrauliques et photovoltaïques du SIEL s'est déroulée le jeudi 4 novembre 2021 pour les membres de la commission EnR du SIED 70 et les agents, en partenariat avec l'ADERA.

● Le SIEL distribue l'électricité à près de 6 000 clients (particuliers, artisans, agriculteurs, PME-PMI). Il a pour missions principales : la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la gestion du réseau de distribution ainsi que la maintenance des installations d'éclairage public sur 30 communes.

● Le programme de la journée :

- Accueil et présentation du SIEL via une projection vidéo
- Visite des deux installations hydroélectriques par M. ROUSSELET, Président du SIEL et M. VIONNET, Directeur du SIEL
- Visite du grand parc photovoltaïque de 2300m²
- Visite de l'installation de 12 trackers solaires bifaces



AGENDA



● Samedi 27 novembre 2021 à 9h

Réunion du Comité syndical

Parc des Expositions de VESOUL

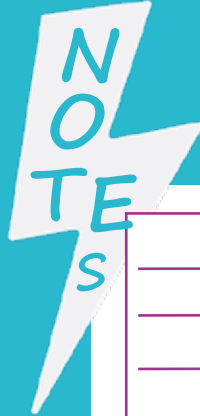
● Février 2022

Date limite d'adhésion au groupement d'achat d'énergies

● Du 27 au 29 septembre 2022

38ème congrès triennal de la FNCCR

RENNES



Lined writing area with horizontal lines for notes.



Flashe moi et connecte toi sur www.sied70.fr

Directeur de la publication : Jean-Marc JAVAUX
 Responsable de la rédaction : Fabrice TONGHINI
 Crédit photographique : SIED 70, FNCCR, Électriciens Sans Frontières, SARL BAUER et Fils
 Conception graphique : SIED 70
 Impression : Bureautique Service
 Tirage : 650 exemplaires

Joyeuses fêtes de fin d'année

